

Guide de politique sur l'intégration des langues et cultures africaines dans les systèmes éducatifs

amendé et adopté par les ministres de l'éducation
présents à la Conférence africaine sur l'intégration des langues
et cultures africaines dans l'éducation

Ouagadougou, Burkina Faso, 20-22 janvier 2010



BURKINA FASO
UNITE - PROGRES - JUSTICE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT



Association
pour le développement
de l'éducation
en Afrique



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



UNESCO Institute
for Lifelong Learning
Institut de l'UNESCO
pour l'apprentissage
tout au long de la vie

Guide de politique¹ sur l'intégration des langues et cultures africaines dans les systèmes éducatifs

Introduction

Depuis une soixantaine d'années, il est reconnu que l'utilisation des langues maternelles comme langues d'instruction dans les systèmes éducatifs améliore la qualité de l'éducation. Aussi, les experts recommandent-ils tous l'instruction en langue maternelle comme étant une nécessité et l'ont exprimé à maintes reprises et à l'occasion de nombreuses instances nationales et internationales, comme en témoignent les instruments suivants :

- les constitutions et lois des pays concernés ;
- les lois d'orientation de l'éducation des pays concernés ;
- les décisions de la Conférence des Etats africains sur le développement de l'éducation tenue à Addis-Abéba en 1961, recommandant l'enseignement par le biais des langues maternelles ;
- les recommandations de la Huitième conférence des ministres de l'éducation des Etats membres de l'UNESCO (MINEDAF VIII) visant le changement et l'amélioration du statut de la langue maternelle, tenue à Dar es Salaam, en 2002 ;
- la Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique, adoptée en 1981 et révisée en 2002;
- la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée en 2003 à la 32^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO ;
- La Charte de la Renaissance culturelle de l'Afrique, adoptée à Khartoum en 2006 ;
- Le Plan d'action linguistique pour l'Afrique, adopté à Khartoum, en 2006 ;
- Le Plan d'action de la Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique, adopté par l'Union Africaine à Addis-Abéba, en 2006.

Le présent guide vise à affirmer la vision politique d'un choix d'éducation multilingue et multiculturelle en tant que système général de l'éducation dans les pays africains et en vue de la transformation des sociétés africaines. Cette transformation souhaitée vise à lutter contre la pauvreté grâce à un développement durable qui s'appuie sur les langues et les cultures africaines. C'est pourquoi elle doit être prise en charge par les programmes des structures existantes, dont les capacités doivent être renforcées en conséquence. La mise en place de ce système éducatif permettra d'une part, d'offrir une égalité de chance et de réussite à tous les enfants et d'autre part, d'améliorer la qualité de l'éducation, la langue maîtrisée par l'apprenant étant utilisée comme médium, avec la possibilité d'apprendre d'autres langues nationales et étrangères. Par ailleurs, elle permet de libérer la capacité de créativité des populations et de renforcer la cohésion sociale. En faisant appel aux langues africaines, l'éducation contribue à consolider la politique de décentralisation adoptée par certains pays.

Kú Nùkú
ñy b́án
lí

1. Ce guide de politique a été amendé et adopté par les ministres de l'éducation présents à la Conférence sur l'intégration des langues et cultures africaines dans l'éducation, qui s'est tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 20 au 22 janvier 2010. Les pays suivants étaient présents : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Kenya, Libye, Malawi, Maurice, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Ouganda, Zambie.

La conférence était conjointement organisée par l'Association pour le développement de l'Éducation en Afrique (ADEA), l'Institut pour l'éducation tout au long de la vie (UIL) de l'UNESCO et le ministère de l'Éducation de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso, avec le soutien financier du Fonds de développement de programmes d'éducation (FPED) et le BMZ / GTZ (coopération allemande).

La politique d'éducation multilingue et multiculturelle nécessite :

1. La mise en place de cadres politiques et législatifs ;
2. Des actions de sensibilisation et de plaidoyer au niveau national et le développement de réseaux régionaux ;
3. Un renforcement institutionnel et le développement de capacités ;
4. L'élaboration de stratégies de suivi et d'évaluation pour assurer l'évaluation des résultats d'apprentissage et le suivi ;
5. Le développement de curricula et la formation des acteurs ;
6. Une édition en langues nationales et une politique du livre ;
7. Des travaux de recherche et des innovations pédagogiques ;
8. La mobilisation de ressources financières.

1. Politique et législation

La politique d'éducation multilingue et multiculturelle exige de mettre en œuvre les actions suivantes :

> À court terme

- Définir une politique linguistique et éducative explicite en faveur des langues africaines, à la faveur des concertations nationales telles que foras, états généraux et conférences nationales ;
- Prendre en compte les langues dans les textes législatifs (Constitution, lois d'orientation et de promotion des langues, décrets, arrêtés, décisions, etc.) ;
- Introduire, par des textes réglementaires, les langues africaines dans les examens et concours officiels ;
- Développer un partenariat avec les organisations de la société civile, dont les associations des parents d'élèves et les syndicats d'enseignants et obtenir leur implication pour l'application effective de l'utilisation des langues africaines d'instruction dans les concours et examens officiels.

> À court terme ou à moyen terme (selon les situations nationales)

- Assigner aux langues africaines des fonctions valorisantes ;

- Utiliser les langues africaines dans l'administration, la justice, les médias et l'enseignement - fonctions pour lesquelles certains pays n'utilisent que les langues officielles étrangères ;
- Cultiver la volonté politique de promouvoir une politique d'éducation multilingue et multiculturelle.

> À moyen terme ou à long terme (selon les situations nationales)

- Décentraliser la mise en œuvre de la politique en faisant appel aux différentes unités administratives (Etats, régions internes à un État, provinces, districts, etc.) ;
- Permettre la traduction, dans les langues du pays, des politiques écrites en langues officielles étrangères, afin de satisfaire ainsi le droit linguistique de chacun d'avoir accès à l'information écrite dans sa langue ;
- Donner à chaque région interne à un État la possibilité d'avoir une politique linguistique qui réponde à ses besoins.

2. Sensibilisation et développement des réseaux régionaux

2.1 Sensibilisation et plaidoyer

Les actions suivantes sont à entreprendre :

> À court terme

- Déterminer les attentes des communautés de base ;
- Mettre en place un plan de communication pour le développement de l'éducation multilingue et multiculturelle impliquant les organisations de la société civile (syndicats, associations des parents d'élèves...) ;
- Sensibiliser l'ensemble des composantes de la société (responsables politiques, citoyens, chefs religieux, leaders d'opinion, etc.) à la politique d'éducation multilingue et multiculturelle ;
- Sensibiliser les cadres des ministères (secrétaires généraux, directeurs généraux, directeurs au niveau national et régional) avec des campagnes régulières de plaidoyer, pour une meilleure appropriation de la politique linguistique et des stratégies de sa mise en œuvre ;
- Produire des documents appropriés et utiliser les Technologies de l'Information et la Communication et divers médias pour des actions de sensibilisation.

> À moyen terme

- Développer un partenariat entre l'Etat et la société civile pour assurer la qualité de l'éducation multilingue et multiculturelle à travers la mise en place ou le renforcement d'un cadre réglementaire ;
- Mettre en place un partenariat multisectoriel.

2.2 Développement des réseaux régionaux

La politique d'éducation multilingue et multiculturelle sera mise en œuvre tant sur le plan national qu'au niveau régional et sous-régional. Ceci implique le développement de réseaux sous-régionaux et régionaux et un plan stratégique qui inclut des actions à mener à court et moyen terme, à tous les niveaux.

> À court terme ou à moyen terme (selon les situations nationales)

- Promouvoir des langues transfrontalières véhiculaires pour l'éducation et pour la communication dans les grands ensembles régionaux et sous-régionaux.

> À moyen terme

- Harmoniser les systèmes et politiques éducatifs d'un pays à l'autre, en particulier en ce qui concerne les modèles pédagogiques, les diplômes et les certifications, et l'enseignement des langues véhiculaires transfrontalières.



3. Renforcement institutionnel et développement des capacités

Le manque de personnel qualifié pour mettre en œuvre les politiques linguistiques d'intégration des langues et cultures nationales dans l'enseignement se présente comme un grand défi aux pays africains.

Aussi, proposons-nous les actions suivantes pour faire face à ce défi en termes de formation de formateurs et de stratégies de déploiement des enseignants.

> À moyen terme

- Sensibiliser et renforcer les compétences institutionnel sur le système d'éducation multilingue et multiculturel ;
- Mettre en place un mécanisme de pilotage au niveau des ministères de l'Education nationale impliquant tous les départements, à tous les niveaux, pour mener les actions de formation ;
- Elaborer un plan de formation des acteurs de l'éducation et des stratégies de déploiement des enseignants dans un contexte multilingue ;
- Assurer l'appropriation de la politique et des stratégies de sa mise en œuvre par les cadres de l'éducation ;

- Sensibiliser les cadres des ministères (secrétaires généraux, directeurs généraux, directeurs au niveau national et régional) avec des campagnes régulières de plaidoyer, pour une meilleure appropriation de la politique linguistique et des stratégies de mise en œuvre ;
- Former les cadres à l'utilisation écrite des langues africaines.

> À moyen terme ou à long terme (selon les situations nationales)

- Définir un plan directeur avec tous les acteurs concernés et élaborer un chronogramme d'exécution pour mener les actions ci-après :
 - Procéder à la codification et au renforcement progressif de toutes les langues, y compris les langues minoritaires pour les rendre aptes à servir d'outil pour l'éducation et le développement national ;
 - Viser à terme l'utilisation de toutes les langues du pays, à commencer par les langues les mieux outillées.

4. Stratégie d'évaluation et de suivi

Au niveau de la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation, cette politique s'appuiera sur des structures existantes qui seront rénovées et chargées des fonctions de pilotage, de contrôle, de veille et de conseil (au niveau national et international).

> À court terme

- Définir un plan directeur avec tous les acteurs concernés et élaborer un chronogramme d'exécution pour l'évaluation et le suivi ;

- Définir un référentiel des compétences sur le processus d'intégration des langues nationales dans le système éducatif (préprimaire, secondaire, tertiaire) ;
- Établir des certifications pour contrôler, valider et reconnaître les acquis obtenus.

5. Curricula et formation des acteurs

5.1 Développement des curricula et production du matériel didactique

Le développement des curricula :

La révision des programmes nécessite la formation (initiale et continue) des enseignants qui seront impliqués dans cette activité. Elle concerne également les élèves dont l'âge et les capacités d'apprentissage doivent être pris en compte pour des activités pédagogiques équilibrées et adéquates en vue d'un rendement optimal. Cette révision implique nécessairement les actions suivantes :

> À court terme

- Institutionnaliser les pratiques culturelles des communautés locales pour renforcer l'utilisation des langues et cultures africaines dans l'éducation ;
- Intégrer les cultures nationales dans les curricula d'enseignement à partir d'un référentiel des compétences culturelles, élaboré sur la base d'une approche concertée et impliquant les imaginaires collectifs des différents groupes ethniques. Ce référentiel de compétences permet de produire, à tous les niveaux d'enseignement, des guides et modules appropriés destinés à l'utilisation des enseignants ;
- Introduire les éléments culturels intégrés dans les plans d'étude des différents ordres d'enseignement, en adoptant une approche intégrée par l'identification des disciplines hôtes ou une approche systémique par le développement de créneaux horaires spécifiques à ces nouveaux contenus éducatifs.

> À moyen terme

- Utiliser les technologies de l'information et de la communication pour la numérisation de la production en langues nationales et favoriser l'enseignement à distance.

Modèles d'éducation multilingue et multiculturelle :

- Elaborer des modèles d'éducation multilingue et multiculturelle, en fonction d'une part des finalités générales de l'éducation et d'autre part, des objectifs assignés à l'utilisation des langues africaines dans les systèmes éducatifs ;
- Privilégier les modèles les plus pertinents, de type additifs, qui impliquent l'utilisation des langues locales à tous les niveaux de l'enseignement ainsi qu'un apprentissage et une utilisation effective des langues officielles, susceptibles de garantir de meilleurs rendements internes et externes ;
- Envisager, en fonction du niveau de développement de l'intégration des langues locales, un modèle bilingue langue première / langue étrangère officielle ou un modèle multilingue langue première / langue nationale véhiculaire / langue étrangère officielle.

Orientation pédagogique :

- Assurer l'appropriation par les personnels enseignants de l'approche par les compétences, option entérinée par la plupart des pays africains ;
- Elaborer des didactiques disciplinaires dans l'ensemble des langues enseignées.

5.2 Elaboration du plan de formation des enseignants

> À court terme

Mettre en place :

- Un plan stratégique de formation des enseignants sur le terrain, en commençant par le recyclage de ces derniers. La formation initiale et continue du personnel enseignant, d'encadrement et de supervision doit être assurée à travers le renforcement des capacités des institutions nationales de formation (universités,

écoles normales supérieures, écoles normales et autres structures de formation) ;

- Un programme de formation initiale basée sur la nouvelle approche adoptée par le pays ;
- Revoir le profil des enseignants conformément aux besoins ;
- Renforcer à court, moyen et long terme, les capacités des acteurs et cadres de l'éducation, notamment les superviseurs, formateurs de formateurs, enseignants, et spécialistes des curricula et de l'évaluation ;
- Réviser les programmes de formation pour prendre en compte la politique d'éducation multilingue et multiculturelle ;
- S'approprier les modèles existants d'enseignement en contexte multilingue qui ont fait leurs preuves.

> À moyen terme

- Capitaliser les savoirs et savoir-faire locaux dans l'enseignement en langues nationales ;
- Créer des centres de formation des formateurs (des écoles normales) au niveau régional, utiliser une mutualisation des ressources pour assurer une formation des cadres pédagogiques de différents pays qui assureront la formation des autres par le biais de formations en cascade qui auront un effet démultiplicateur ;
- Renforcer les capacités des formateurs de formateurs pour l'éducation multilingue et multiculturelle selon une approche d'intégration régionale

et sous-régionale qui tienne compte de l'utilisation des langues africaines transfrontières dans l'éducation. Cette stratégie vise d'une part, la mutualisation des expériences et des compétences et d'autre part, la mobilité des enseignants et des formateurs dans les espaces sous-régionaux. Ce qui contribuera à la valorisation des langues africaines sur le marché du travail ;

- Elaborer un référentiel de compétences en éducation multilingue et multiculturelle en conformité avec les recommandations de la Convention d'Arusha (révisé 2002) et la politique de l'Union Africaine en matière de reconnaissance des diplômes.

> À long terme

- Mettre en place une politique nationale de recrutement des enseignants en conformité avec la politique d'enseignement multilingue et multiculturelle ;
- Pour les candidats à l'Ecole Normale, mettre en place une politique de recrutement qui privilégie les candidats multilingues ;

5.3 Stratégies de déploiement des enseignants dans un contexte multilingue

> À court terme

- Décentraliser le recrutement des enseignants en lien avec le multilinguisme.

6. Edition en langues nationales et politiques du livre

L'éducation multilingue et multiculturelle nécessite la production d'ouvrages scolaires multilingues et diversifiés adaptés à la fois aux réalités culturelles nationales, régionales et internationales et aux diverses langues enseignées ou utilisées comme média d'instruction. C'est donc une formidable opportunité pour les Etats de mettre en place une politique du livre qui crée et garantit les conditions d'une production nationale du livre par des maisons d'éditions privées nationales ou régionales, aussi bien pour l'éducation permanente des populations que pour le développement d'un environnement lettré multilingue et multiculturel. C'est pourquoi l'exécution, à court terme, des actions suivantes est-elle fortement recommandée :

> À court terme

- Favoriser la production sur place de livres en langues nationales et privatiser la production et la distribution du livre;
- Adopter une politique exigeante qui garantisse l'accès aux livres de tous les enfants ;
- Appuyer, dans le cadre d'une politique du livre, l'éclosion et le développement de structures éditoriales nationales, pour une meilleure appropriation des techniques de fabrication de livres de qualité.

7. Recherche

> À court terme

- Formaliser un partenariat entre structures de recherche, ministères, collectivités locales, prestataires et industries.
- Adopter une politique de recherche visant à créer ou à renforcer des structures de recherche et de formation ;
- Lever des fonds d'aide à la recherche et développer des coopérations dans le cadre des organisations régionales et internationales ;
- Assurer le développement d'un environnement lettré multilingue en vue de renforcer les compétences langagières des apprenants, dans le système formel tout comme dans les systèmes non formels et informels.

> À court, moyen et long terme

- Réaliser des recherches fondamentales dans le domaine des sciences sociales, condition de l'efficacité de l'éducation multilingue et multiculturelle en vue de constituer le socle de développement des matériels didactiques et pédagogiques dans les langues et disciplines enseignées ;
- Articuler recherche-action et recherche fondamentale en vue de répondre aux besoins des acteurs de terrain, mener en priorité des descriptions dialectologiques, sociolinguistiques et terminologiques susceptibles d'orienter le choix des langues à utiliser soit comme langues d'enseignement, soit comme matières à enseigner au plan national et/ou régional.

8. Mobilisation des ressources financières

- Mobiliser au plan interne et externe de ressources financières adéquates pour la mise en œuvre de la politique d'éducation multilingue et multiculturelle ;
- Prévoir dans les budgets nationaux des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'enseignement en contexte multilingue et multiculturelle ;
- Rechercher des ressources complémentaires auprès des grands ensembles économiques sous-régionaux et régionaux et des coopérations bi- et multilatérales ;
- Donner aux structures concernées les moyens d'action nécessaires ;
- Assurer un financement permanent de l'éducation non formelle, qui a tendance à ne recevoir qu'une partie infime des financements de l'éducation.

Conclusion

Nous réitérons que la réussite de l'éducation multilingue et multiculturelle repose sur :

- la prise de décisions politiques concertées, participatives et démocratiques ;
- une utilisation optimale de toutes les compétences nationales et la concrétisation de ces politiques par leur prise en charge dans la planification et les programmes de développement, notamment à travers leur prise en compte par les budgets nationaux d'éducation.

Texte amendé et adopté par les ministres de l'éducation présents à la Conférence africaine sur l'intégration des langues et cultures africaines dans l'éducation²

Ouagadougou, Burkina Faso, 20-22 janvier 2010

2. Les pays suivants étaient présents à la Conférence Africaine sur l'intégration des langues et des cultures africaines dans l'éducation, qui s'est tenue du 20 au 22 janvier 2010 à Ouagadougou, au Burkina Faso : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Kenya, Libye, Malawi, Maurice, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Ouganda, Zambie.



La version initiale du Guide – présentée et commentée par les ministres – a été élaborée en grande partie par les experts suivants : MM. Camille Roger Abolou, Sammy Beban Chumbow, Abou Diarra, Issa Djarangar, Marcel Diki-Kidiri, Maman Mallam Garba, Abou Napon et Norbert Nikiéma, avec l'appui de l'Institut pour l'éducation tout au long de la vie (UIL) de l'UNESCO (M. Adama Ouane et Mmes Hassana Alidou et Christine Glanz). Le groupe chargé d'élaborer le guide de politique s'est servi d'une note de sensibilisation et d'orientation étayée par les faits et fondées sur la pratique rédigée par l'UIL et l'ADEA.

Ce document a été financé par les fonds programme de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) auxquels les organisations contribuent : La Banque africaine de développement (BAD) ; La Banque mondiale ; La Commission européenne ; L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; La coopération allemande ; Le ministère des Affaires étrangères, Département pour la coopération au développement, Autriche ; L'Agence canadienne de développement international (ACDI) ; Le ministère des Affaires étrangères, Finlande ; Le ministère des Affaires étrangères, Direction générale de la coopération internationale et du développement, France ; Irish Aid, ministère des Affaires étrangères, Irlande ; L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) ; Le ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas ; L'Agence norvégienne pour la coopération au développement (Norad) ; La Fondation Calouste Gulbenkian, Portugal ; la Direction du développement et de la coopération (DDC), Suisse ; le Department for International Development (DFID), Royaume-Uni ; l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) ; Open Society Initiative of South Africa (OSISA).

Publié par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA). ISBN 10 : 92-9178-106-1, ISBN : 978-92-9178-106-5

© Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) 2010

Première impression : octobre 2010.

Une édition en anglais de cette publication est disponible, intitulée «Policy Guide on the Integration of African Languages and Cultures into Education Systems». ISBN-10: 92-9178-101-0 ISBN-13: 978-92-9178-101-0

Maquette de couverture et mise en page : Marie Moncet.

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)
Banque africaine de développement (BAD) – Agence temporaire de relocalisation (ATR)
13 avenue du Ghana - BP 323 – 1002 Tunis Belvédère – Tunisie
Tél. : +216 71 10 39 86 – fax : +216/ 71 25 26 69
mél : adea@afdb.org – site web : www.adeanet.org



Pour plus d'informations :

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)
Banque africaine de développement (BAD) – Agence temporaire de relocalisation (ATR)
13 avenue du Ghana – BP 323 – 1002 Tunis Belvédère – Tunisie
tél. : +216/ 71 10 39 86 – fax : +216/ 71 25 26 69
mél : adea@afdb.org – site web : www.adeanet.org

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)
Feldbrunnenstrasse 58 - 20148 Hamburg - Germany
tél : +49 40 448 04 10 – fax : +49 40 410 77 23
mél : uil@unesco.org – site web : www.unesco.org/uil